CONGO

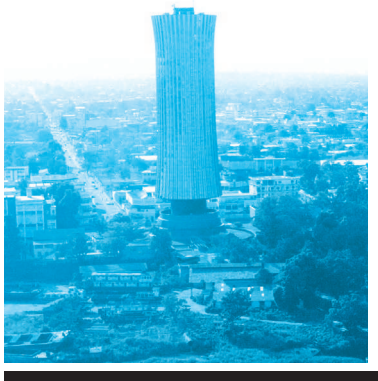

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°4211 - JEUDI 17 MARS 2022

ETATS GÉNÉRAUX

Des réflexions pour sauver le football congolais

Les états généraux du football congolais, ouverts hier à Brazzaville, se tiennent sur le thème « Quelles stratégies pour un football performant en République du Congo ? » Pendant deux jours, les experts de la discipline vont analyser et tenter de comprendre les maux qui minent le football congolais.

« Depuis plus d'une décennie, le football congolais essuie de nombreux échecs, les plus récents sont la non-qualification à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations 2021 jouée du 9 janvier au 6 février 2022 au Cameroun et la non-qualification à la phase finale de la Coupe du monde Qatar 2022 qui se jouera du 21 novembre au 18 décembre 2022. Ce tableau, comme vous le voyez, dresse un bilan non élogieux de notre football depuis 1972 », a précisé le ministre en charge des Sports et de l'Education physique, Hugues Ngouélondélé, à l'ouverture des travaux.

Page 16

Les participants auwx travaux

INDUSTRIE

La cimenterie Dangoté reprend ses activités

La société cimentière Dangoté SA Congo a annoncé la reprise de ses activités de production dès la fin de ce mois. Elle a débuté, depuis le 14 mars, la distribution du ciment de l'usine vers les grossistes.

Des dix conditions posées par la société Dangoté pour la reprise de ses activités, le gouvernement en a validé quatre, notamment le remboursement des préfinancements estimés à 985 millions FCFA, l'abandon des redressements sur la retenue à la source sur les paiements réalisés à l'étranger, la réduction de 50% des frais de péage et des frais de manutention au port de Brazzaville.

Page 3

EXAMEN D'ETAT

Le 25 mars, date limite des inscriptions en ligne

Le directeur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Arsène Boukita, a annoncé que dépasser le 25 mars, plus un seul dossier de candidature au baccalauréat général et au Brevet d'études du premier cycle, session 2022 , ne sera reçu.

« A partir du 25 mars, la plateforme d'inscription en ligne ne sera plus accessible. Les listes seront renvoyées dans les établissements scolaires pour des réclamations qui dureront dix jours. Les listes définitives seront publiées le 5 avril », a-t-il expliqué.

Arsène Boukita

Page 5

MUSIQUE

Un coffret en honneur à Edo Ganga

Le producteur Blanchard Ngokoudi lors de la présentation du coffret hommage à Edo Ganga/DR

L'artiste musicien Edo Ganga vient d'être honoré à travers la production d'un coffret de deux CD et un DVD contenant vingt-sept de ses plus belles chansons et deux autres en interprétation dans les orchestres Tout-Puissant Ok Jazz, Les Bantous de la capitale et Le Peuple.

Le projet, financé par l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a été présenté le 15 mars à l'Institut français du Congo, à Brazzaville.

Page 16

DISPARITION

Dernier hommage à Jean-Joseph William Otta

Page 2

EDITORIAL

Ciment, où es-tu ?

Page 2

ÉDITORIAL

Ciment, où es-tu?

On croyait la levée des principales mesures de lutte contre la pandémie de covid-19 se traduire par la reprise de l'activité économique au Congo au sens large du terme. Les problèmes de structuration du marché national laissent voir, s'agissant notamment de la production du ciment, que le pays mettra du temps à retrouver ses équilibres.

Entre 2015 et 2019, l'industrie du ciment était devenue une référence du niveau de performance atteint par le Congo dans le développement de ce secteur. Cinq usines fleurissaient dans la partie sud du pays : Sonocc et Dangote dans la Bouenza, Forspak dans le Niari, Diamond Cement dans le Pool, Cimaf dans le Kouilou, pour une production annuelle estimée alors à quelque 3 500 000 tonnes. Le prix du sac se situait quant à lui autour de 3000 FCFA.

Ce boom cimentier a fait long feu depuis, pris dans une série d'obstacles irréversibles. Certains promoteurs de ces sociétés ont été confrontés aux pressions exercées par les banques chez qui ils s'étaient endettés, d'autres à des concurrences jugées déloyales, d'autres encore aux soucis techniques sur leurs sites. Coup sur coup, Diamond Cement et Cimaf ont fermé, Dangote a commencé à battre de l'aile laissant seules Sonocc et Forspak qui ne représentent qu'une production annuelle de 900 000 tonnes.

L'espoir de retrouver un niveau de production acceptable du ciment est peut-être permis. Dans un récent échange de correspondances, le Premier ministre a assuré le patron de Dangote de la disponibilité du gouvernement à l'accompagner dans la relance de ses activités. A elle toute seule, cette société livrait un million cinq cent mille tonnes l'an, soit plus de 50% de la production nationale.

Ceci dit, le marché congolais du ciment doit être mieux régulé. Aux importations souvent considérées comme illégales et dénoncées par certains opérateurs s'ajoutent les contrefaçons, les pressions de toutes sortes sur les voies de transport mais aussi, un malheur ne venant jamais seul, l'autre écueil que constitue l'état du Chemin de fer Congo-Océan. Des infortunes qui empêchent la distribution du ciment partout et à bon prix.

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Dernier hommage de la République à Jean-Joseph William Otta

La République reconnaissante a rendu, le 15 mars au Palais des congrès de Brazzaville, un dernier hommage à l'ancien secrétaire d'Etat à la Coopération, Jean Joseph William Otta, décédé le 1er janvier dernier à Paris, en France, à l'âge de 77 ans.

Le Premier ministre s'inclinant devant la mémoire de William Otta/DR

C'est le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, qui s'est, au nom du président de la République, incliné devant la mémoire de l'illustre disparu, déposant une gerbe de fleurs, peu avant son inhumation au cimetière du centre-ville de Brazzaville où il reposera pour l'éternité. La cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs membres du gouvernement et des représentants des institutions du pays ainsi que les membres de la famille biologique de Jean-Joseph William Otta.

Ancien député de Kellé, dans le département de la Cuvette-Ouest, il a occupé plusieurs fonctions administratives et politiques au Congo, dont celles de secrétaire d'Etat à la Coopération dans le gouvernement de transition de 1992. William Otta fut également directeur général de la Caisse nationale de sécurité sociale et secrétaire général de la mairie de Brazzaville. Il est président fondateur du Parti du peuple.

L'ancien ministre, Grégoire Lefouoba, à qui revenait la charge de prononcer l'oraison funèbre, a salué la mémoire d'un homme plein d'humanisme. *« Ce corps sans vie…est une légende pour ceux qui l'ont connu. Il laissera dans notre mémoire sa gentillesse, son sens du partage, sa capacité à se mettre en cause, son amour pour sa contrée, son respect de l'intelligence… »*, a-t-il déclaré.

Des témoignages

Bonaventure Mbaya, ancien ministre de la Jeunesse et des Sports : *« Pour des gens comme nous, le vieux William Otta était un aîné qui nous a aussi encadrés pendant que nous étions jeunes. Nous étions des jeunes ministres mais eux les aînés, ils se sont occupés de nous »*.

Serge Michel Odzocki, ancien ministre des Sports et de la Jeunesse : « Avant d'être un homme public, c'est d'abord un parent. Le souvenir que je garde de lui c'était un homme intègre qui avait son franc-parler. Il était très ouvert ».

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INDUSTRIE DU CIMENT

Dangote va bientôt reprendre ses activités de production

La société cimentière Dangote SA Congo a repris, depuis le 14 mars, ses activités de distribution du ciment de l'usine vers les grossistes. Sur le site de Ndingi, dans le département de la Bouenza, l'usine s'apprête à redémarrer la production dès la fin de ce mois.

La reprise de la distribution du ciment Dangote intervient une semaine après la lettre du Premier ministre adressée le 2 mars dernier aux dirigeants sociaux du groupe industriel. Des dix conditions posées par la société cimentière, le gouvernement a réagi sur quatre, notamment le remboursement des préfinancements estimés à 985 millions FCFA, l'abandon des redressements sur la retenue à la source sur les paiements réalisés à l'étranger, la réduction de 50% des frais de péage et les frais de manutention au port de Brazzaville.

La façade principale de l'usine de Dangote SA Congo/DR

Mise en service en 2018, l'usine de Dangote produit près d'un million de tonnes de ciment par an, contre deux millions de tonnes de ciment initialement prévues. Elle a cessé ses activités depuis trois mois pour attirer l'attention des autorités sur les multiples tracasseries qui freinent son circuit de production et de distribution de ciment en République du Congo. Il faut encore beaucoup de jours pour voir l'usine de Ndingi reprendre son régime, a averti une source proche du dossier, car les fours doivent être chauffés à blanc, soit environ 1400°.

Le ciment qui est actuellement en distribution fait partie du stock retenu dans le broyeur ciment, donc déjà passé à l'étape de stockage clinker où tout doit être chauffé, ajoute la même source. Pour relancer son usine et financer les frais de cessation d'activités (paiement des salaires, des charges incompressibles…), Dangote SA Congo a fait un prêt interne à l'usine de Ndingi. Alors que le groupe attend d'elle le remboursement total des 147 milliards investis.

Souvent citée en exemple de réussite après des investissements publics et étrangers, l'industrie cimentière du Congo bat de l'aile depuis un certain moment. Deux sociétés sont en cessation d'activités, Diament ciment et Cimaf, tandis que les trois autres tentent de s'adapter aux difficultés du marché.

Fiacre Kombo

AUTONOMISATION

Cinq cents femmes rurales impactées par l'initiative Women's Activity

Le programme Women's Activity Awards milite depuis quelques années en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat en zone rurale et de l'autonomisation de la femme congolaise. Au cours de sa sixième édition, qui se tiendra ce 18 mars, le programme entend accompagner cinq groupements sélectionnés à l'issue d'une campagne nationale.

Quelques bénéficiaires du programme/DR

Pour l'édition 2022 de Women's Activity Awards, a annoncé la directrice exécutive du programme, Mildred Moukenga, l'accent est porté sur les productrices des milieux ruraux uniquement, afin de booster le développement local. La vision du programme et de sa promotrice est de pérenniser le soutien en faveur des femmes rurales ; un accord ayant été signé avec le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (Figa) pour faciliter l'accès des bénéficiaires au financement.

Au total trois cents productrices ont été identifiées cette année dans tous les départements du pays, organisées en coopérative, en groupement ou en solo. *« D'un point de vue logistique c'était une grande opération, et grâce à l'accompagnement des directions départementales de la promotion de la femme, nous avons réussi ce pari. Ce soir nous vous présenteront dix organisations de productrices, pour la grande finale du Women's Activity Awards, à l'issue de laquelle cinq groupements se démarqueront »*, a détaillé Mildred Moukenga.

Cet évènement bénéficie de l'accompagnement des partenaires parmi lesquels le Figa, le ministère de tutelle et les pouvoirs publics. La promotrice espère que la soirée Women's Activity Awards va permettre de mobiliser de nouveaux partenaires financiers et techniques autour des activités de structuration, de formalisation de ces groupements en vue de leur accès au financement.

Fiacre Kombo

NUMÉRIQUE

Le Togo va abriter le premier sommet africain de la cybersécurité

Co-organisé par la République togolaise et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, le premier sommet de la cybersécurité se tiendra les 23 et 24 mars à Lomé.

Le sommet a pour buts d'explorer et évaluer l'état de la cybersécurité en Afrique du point de vue juridique, technique, organisationnel, du renforcement des capacités et de coopération ; d'évaluer l'état de la coopération en matière de cybersécurité aux niveaux régional et mondial ainsi que l'engagement à l'égard de la Convention de l'Union africaine (UA) sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Il s'agira également de proposer des recommandations politiques qui devront être examinées par les chefs d'État et de gouvernement africains en vue d'assurer une cybersécurité répondant aux besoins de la transformation numérique du continent et dans le respect du Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'UA…

L'événement s'articulera autour de plusieurs thématiques parmi lesquelles « Vers la conception d'approches innovantes pour répondre aux enjeux de cybersécurité en Afrique » ; « Comment placer les enjeux de la cybersécurité au cœur des politiques publiques en Afrique ? » ; « Structurer le financement et assurer l'opérationnalisation des stratégies de cybersécurité en Afrique » ; « Les enjeux de cybersécurité à l'heure de l'identification biométrique en Afrique », « Identifier et mettre en oeuvre les facteurs clés de succès pour renforcer de la collaboration régionale en matière de cybersécurité ».

« L'Afrique connaît actuellement une transformation numérique spectaculaire facilitée par l'adoption rapide des technologies et par l'accroissement des services digitalisés offerts aussi bien par les entreprises que par les États... Les menaces sur le cyber espace n'ayant aucune barrière géographique, les activités de cybersécurité exigent une forte coopération internationale », a indiqué le président togolais, Faure Essozimna Gnaassingbé.

Durant deux jours, la rencontre réunira les chefs d'État et de gouvernement, les dirigeants du secteur privé ainsi que les leaders de la société civile, afin d'engager un dialogue de haut niveau visant à formuler des pistes de coopération et de coordination pour répondre aux enjeux pressants de cybersécurité.

Gloria Imelda Lossele

GESTION CLIMATIQUE

Le plan de consultation des communautés locales du Congo en voie de validation

Le Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH) a organisé, le 15 mars à Brazzaville, en collaboration avec les organisations ciblées, un atelier pour l'inclusion géographique et sociale dans le processus et les initiatives climat en République du Congo.

L'objectif est de favoriser une implication des femmes, jeunes et des groupes marginalisés, basés à l'intérieur du pays, sur la conception des programmes thématiques de la loi, du plan d'action de la deuxième contribution déterminée au niveau national (CDN). Il s'agira aussi de recueillir les éventuelles contributions des parties prenantes concernées.

Financé à cinquante mille euros par les bailleurs, le projet d'inclusion géographique et sociale dans le processus et les initiatives climat en République du Congo a une durée de douze mois. Cinquante administrations, trois cents femmes et deux cents jeunes seront sensibilisés pour la mise en œuvre de ce projet dans dix départements du pays.

Les participants à l'atelier/Adiac

« Il y a plus d'un an que le Congo avait adopté sa deuxième contribution déterminée au niveau national, ce plan indique comment le pays va œuvrer à lutter contre les changements climatiques. Donc nous allons sensibiliser la population au contenu de la 2e CDN et prendre les préoccupations de cette population afin de les remonter au niveau national pour que cela soit pris en compte par les décideurs, d'où ce plan consultation », a indiqué Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, coordonnateur du FGDH.

En clair, l'une des phases importantes de ce projet est la consultation des femmes, jeunes et des groupes marginalisés, basés à l'intérieur du pays, pour recueillir leurs perceptions, éventuelles actions ainsi que propositions en rapport avec les enjeux liés au climat et à son évolution, à l'exploitation des forêts et des ressources naturelles.

Le projet travaillera en collaboration avec les organisations paysannes, productrices agricoles du Congo, les agriculteurs, les collèges de femmes et jeunes élus par leurs pairs et des assemblées organisées afin d'élargir leur participation dans les espaces de dialogue, dans le cadre de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale ainsi que pour la gouvernance et les droits de l'homme.

Fortuné Ibara

VIE DES PARTIS

L'UDH-Yuki tient sa convention nationale à Brazzaville

Le bureau politique de l'Union des démocrates humanistes-Yuki (UDH-Yuki) a annoncé, le 16 mars à Brazzaville, à l'occasion d'un point de presse, la tenue ce 17 mars de sa convention nationale.

Justin Nzoloufoua, porte-parole de l'UDH-Yuki/DR

D'après les initiateurs des assises, c'est une meilleure occasion pour sauver « le parti de la ligne dictatoriale de ses détracteurs ». Pour le porte-parole, Justin Nzoloufoua, le 18 mars 2022 était la date prévue au cours de laquelle le défunt président fondateur de l'UDH-Yuki, Guy Brice Parfait Kolelas, devrait remettre son mandat en jeu. Considérant qu'au-delà de cette date, aucune instance ni organe du parti n'aura plus de légitimité. Aussi, qui que ce soit n'est habilité à proroger les mandats des structures dirigeantes en déhors de la convention ou du congrès. « Tenant compte de ce manquement, le bureau politique prendra ses responsabilités en convoquant cette rencontre. En dépit de cet impératif, la convention nationale reste le cadre indiqué pour harmoniser les textes organiques du parti », a précisé Justin Nzoloufoua.

La tenue de cette convention vient, sans nul doute, remettre en cause la réconciliation que d'autres franges pensaient actée.

Parfait Wilfried Douniama

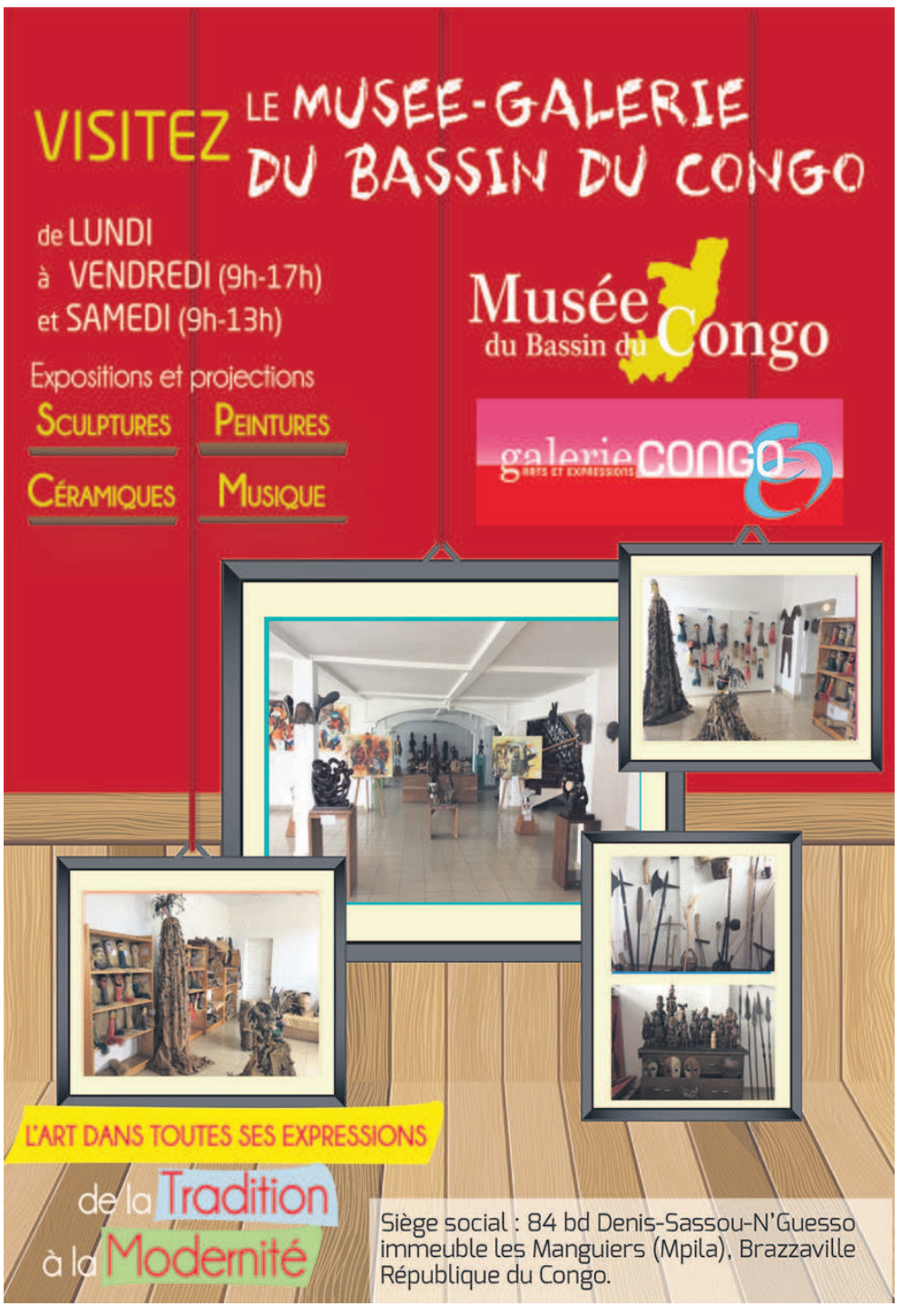

AFFAIRES SOCIALES

L'Institut national du travail social inauguré

Après la rénovation, l'extension du site, l'érection d'un nouvel immeuble R+2, financées par l'Agence française de développement, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a inauguré l'Institut national du travail social (INTS) le 15 mars à Bacongo, deuxième arrondissement de Brazzaville.

« La formation du personnel social est un élément important du développement ou encore d'amélioration de l'indice du développement humain », a indiqué le chef du gouvernement.

Pour la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène Mboukou-Kimbatsa, la mise aux normes internationales de l'INTS traduit l'engagement des pouvoirs publics à réaliser des actes concrets dans l'exécution de la politique nationale d'action sociale, à travers notamment l'amélioration de l'outil de travail pour le personnel et des conditions d'études pour les apprenants.

Le Premier ministre coupant le ruban symbolique/DR

En rappel, l'INTS a pour missions d'assurer la formation initiale et continue dans le domaine social ; de développer la recherche-action et appliquée en travail social. Il offre une gamme variée de formations dans les métiers d'assistant de service social (contribue aux actions de prévention, de protection, à l'expertise social en luttant contre les exclusions) ; d'éducateur spécialisé (professionnel qualifié capable dans une démarche socio-éducative d'aider les enfants, les jeunes ou tout individu en difficulté à développer leurs potentialités) ; d'animateur en développement social local (professionnel qualifié qui participe à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives).

L'accès à la formation à l'INTS, niveau licence, est conditionné par l'admission au concours qui est interne et externe.

Rominique Makaya

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les droits de l'homme à l'ordre du jour

L'insertion dans les programmes d'enseignement des notions sur les droits de l'homme a été, le 10 mars à Brazzaville, au centre d'une séance de travail entre Valère Gabriel Etéka Yemet, président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), et Hellot Matson Mampouya, haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de l'alphabétisation.

Les deux personnalités ont affirmé leur engagement profond et une volonté clairement affichée de s'impliquer pour parvenir à l'équité et l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation.

Le haut-commissaire a approuvé l'argumentation du président du CNDH insistant sur l'éducation qui fait partie des droits de l'homme. « Tous les enfants doivent bénéficier des mêmes chances et ouvertures pour leur formation ainsi que leur épanouissement. Le président du CNDH a insisté sur l'extrême nécessité d'introduire, dans les disciplines enseignées, les notions relatives aux droits de l'homme. On ne peut pas parler d'instruction civique sans parler des droits de l'homme. Nous saluons la pertinence de cette démarche et avons décidé d'associer, dans les commissions sur états généraux de l'éducation nationale, les cadres du CNDH », a indiqué Hellot Matson Mampouya.

Les états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche ne peuvent pas se tenir sans au préalable des rencontres avec les différents départements nationaux concernés par les questions éducatives. Il en est de même avec les partenaires sociaux, les confessions religieuses qui participent au bon foctionnement du système éducatif et avec les partenaires au développement. Ces états généraux vont aider à capitaliser les nombreux acquis et améliorer la qualité du système éducatif. Il s'agit d'une urgence impérieuse au regard des performances peu satisfaisantes, mises en évidence par les différents rapports. Ces assises permettront de recueillir des riches contributions du grand public pour la réussite de ce nouveau pacte social autour des valeurs citoyennes et éducatives.

Selon le haut-commissaire qui poursuit la consultation des institutions, la tenue des états généraux de l'éducation nationale est à espérer dans les deux ou trois mois prochains.

Fortuné Ibara

EXAMENS D'ETAT

Les inscriptions en ligne seront bouclées le 25 mars

Dépasser la date du 25 mars, plus un seul dossier de candidature au baccalauréat général et au Brevet d'études du premier cycle (BEPC) session 2022 ne sera reçu.

« A partir du 25 mars, la plateforme d'inscription en ligne ne sera plus accessible. Les listes seront renvoyées dans les établissements scolaires pour des réclamations qui dureront dix jours. Les listes définitives seront publiées le 5 avril, il n'y aura plus de réclamations », a expliqué le directeur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Arsène Boukita.

La plupart des établissements scolaires publics sont à jour en termes d'inscription. Ce sont ceux du privé qui trainent le pas, a souligné Arsène Bikouta. *« Nous sommes obligés de prendre d'autres dispositions puisqu'il faut respecter le calendrier annuel de sorte que les activités qui dépendent des inscriptions se fassent comme prévu »*, a-t-il fait savoir.

Arsène Boukita annonçant la date limite des inscriptions en ligne/Adiac

Comparativement à l'année dernière, à la date d'aujourd'hui, il y a plus de candidats au baccalauréat tandis que pour le BEPC, le nombre d'inscrits est en deçà avec un écart d'environ quinze mille candidats. Les parents d'élèves et les candidats eux-mêmes devraient jouer leur partition pour les inscriptions avant la date limite au risque de perdre toute une année scolaire.

R.M

SANTÉ PUBLIQUE

La mortalité maternelle et infantile en hausse au Congo

Le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Mokoki, a indiqué, le 16 mars à Brazzaville, à l'ouverture des journées d'évaluation des plans de travail annuels budgétaires des structures de santé pour l'année 2021, que les taux des décès maternels, néonatals et infantiles ont connu une augmentation significative au Congo ces deux dernières années.

Le ministre de Santé et de la Population s'est servi des résultats du rapport de l'Observatoire des décès maternels, néonatals et infantiles exercice 2021. Ce document fait état de ce que l'année dernière, la mortalité maternelle, néonatale et infantile a connu une hausse significative dans le pays. Une augmentation imputable à la crise sanitaire liée à la covid-19 qui a fragilisé considérablement le système sanitaire et l'économie nationale.

« Comme en 2020, la covid-19 a continué de mettre à rude épreuve notre système en 2021. Face à cette crise sanitaire, les plans élaborés en début d'année n'ont pas connu une mise en œuvre normale cette année-là. Cette perturbation commence à se traduire par la régression de nos indicateurs de santé en général, ceux du couple mère-enfant en particulier », a indiqué Gilbert Mokoki.

A cause de la covid-19, a renchéri le ministre, les épidémies de rougeole ont aussi refait surface dans la « quasi-totalité des départements du Congo ». Une résurgence due à la baisse des couvertures vaccinales de la population cible. *« Il est vrai que la riposte à la covid-19 a fortement perturbé la mise en œuvre de nos traditionnelles activités, mais il n'en demeure pas moins que d'autres causes sont à identifier dans notre travail quotidien »*, a reprécisé Gilbert Mokoki.

Le ministre de la Santé posant avec les participants à l'atelier/Adiac

Ainsi, pour corriger cette défaillance, le ministère de la Santé va s'appuyer sur les priorités contenues dans le Plan national de développement 2022-2026. Ces priorités seront axées, entre autres, sur la production des textes juridiques ; des documents normatifs attendus au niveau opérationnel; la gestion informatisée des recettes ainsi que l'élaboration des projets bancables afin de mobiliser les fonds alternatifs.

Le département de la santé prévoit aussi l'élaboration du Plan national de développement des ressources humaines; l'utilisation rationnelle des cadres formés à Cuba, à la Faculté des sciences de santé de Brazzaville et à travers le monde. L'objectif est de réduire le déficit en animateurs des équipes cadres de district, des formations sanitaires en milieu rural.

Dans la mise en oeuvre du plan d'activités 2022, il est prescrit à chaque structure hospitalière et/ou établissement sous tutelle du ministère de la Santé et de la Population une feuille de route spécifique. Elle se résume, entre autres, à la poursuite de la production des produits sanguins sécurisés en renforçant des mécanismes de dons volontaires ; le renforcement de la qualité de l'offre des examens biologiques au Laboratoire national de santé publique.

Le ministère tient surtout à l'amélioration de la qualité des soins spécialisés, notamment l'accès aux médicaments d'urgence, les examens biologiques et l'imagerie médicale, ainsi que la sécurisation des recettes afin qu'elles servent à l'achat des médicaments, des réactifs et autres intrants nécessaires.

L'atelier qui sera clôturé le 19 mars connaît la participation des inspecteurs de santé ; des directeurs généraux relevant du ministère de la Santé ; des directeurs des projets et programmes de santé ; des directeurs des hôpitaux ; des médecins-chefs des districts sanitaires et des représentants des agences du système des Nations unies au Congo.

Firmin Oyé

CRISES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

L'ONU souligne le rôle crucial de la femme

« Pour forger un avenir durable pour nous tous, les femmes et les filles doivent être au premier plan et montrer la voie », a déclaré, le 14 mars, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), lors du lancement des travaux de la 66e session de la Commission de la condition de la femme (CSW).

Antonio Guterres a rappelé que la « réponse collective » aux questions déterminantes de la présente époque que sont les crises climatiques et environnementales, ainsi que les retombées économiques et sociales de la pandémie de covid-19, tracera la voie à suivre « pour les décennies à venir ».

« Les situations d'urgence sans précédent causées par la crise climatique, la pollution, la désertification et la perte de biodiversité, associées à la pandémie de covid-19, ainsi que les répercussions des conflits nouveaux ou en cours, se sont accélérées et intensifiées, donnant lieu à des crises généralisées et interdépendantes, qui nous touchent toutes et tous… mais pas de manière égale », a souligné le patron de l'ONU.

« Partout, ce sont les femmes et les filles qui font face aux plus grandes menaces et subissent les préjudices les plus graves. Partout, les femmes et les filles passent à l'action pour lutter contre les crises climatiques et environnementales. Et partout, les femmes et les filles continuent d'être largement exclues des lieux de prise de décisions », a-t-il précisé.

Aussi, les femmes et les filles vivant dans les petites nations insulaires, les pays les moins avancés et les régions touchées par des conflits sont les plus frappées, a signalé Antonio Guterres.

Leur nutrition et leurs moyens de subsistance sont affectés de manière disproportionnée par les conditions météorologiques extrêmes, et elles souffrent le plus lorsque les ressources naturelles locales sont menacées.

Et avec l'augmentation des chocs climatiques, des preuves montrent un lien entre le mariage des enfants et l'exploitation. *« Lorsque les catastrophes climatiques frappent, comme elles le font de plus en plus fréquemment, les recherches montrent que les femmes et les enfants ont jusqu'à quatorze fois plus de risques de mourir que les hommes »,* a-t-il poursuivi.

Un millénaire de patriarcat

Antonio Guterres s'est dit profondément alarmé par l'augmentation des violences et des menaces à l'encontre des femmes défenseures des droits humains et des activistes dans le domaine de l'environnement. La discrimination sexuelle fait que seule une infime partie des propriétaires et des dirigeants soit des femmes

« La discrimination sexuelle fait que seule une infime partie des propriétaires et des dirigeants soit des femmes », a-t-il expliqué, affirmant que leurs besoins et leurs intérêts sont « souvent ignorés et mis de côté » dans les politiques et les décisions relatives à l'utilisation des terres, à la pollution, à la conservation et à l'action climatique.

Le secrétaire général a noté que seulement un tiers des rôles décisionnels dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris sont occupés par des femmes, et qu'elles ne représentent que 15% des ministres de l'environnement.

En outre, seul un tiers des 192 cadres nationaux dans le domaine de l'énergie intègre des considérations de genre, et celles-ci sont rarement prises en compte dans le financement du climat.

« Cela démontre une fois de plus que nous vivons dans un monde dominé par les hommes», a déploré le chef de l'ONU, dénonçant *« un millénaire de patriarcat qui exclut les femmes et empêche leurs voix d'être entendues ».* Le secrétaire général de l'ONU a fait savoir qu'aucun des projets ne peut être réalisé sans la contribution de tous, y compris « les hommes et les garçons » qui œuvrent pour les droits des femmes et l'égalité des sexes.

Yvette Reine Nzaba

LUTTE CONTRE LES AVORTEMENTS NON PROTÉGÉS

Les Etats appelés à mettre sur pied une politique d'avortement sécurisé

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié, le 14 mars, les nouvelles lignes directrices sur les soins liés à l'avortement, afin de protéger la santé des femmes et celle des filles afin d'éviter les avortements non sécurisés qui causent actuellement des dégâts et exposent chaque année cette catégorie de personnes aux dangers.

« Les restrictions à l'avortement risquent davantage de pousser les femmes et les filles vers des procédures dangereuses. Le fait de pouvoir bénéficier d'un avortement sécurisé constitue un élément crucial des soins de santé. Près de l'ensemble des décès et des traumatismes résulte d'un avortement non sécurisé, alors que cela peut être évitable », a déclaré le directeur par intérim du département santé sexuelle et reproductive et recherche à l'OMS, Craig Lissner. Il a insisté sur le fait qu'il est important de recommander que toutes les femmes et les filles puissent avoir accès aux services d'avortement de qualité et de planification familiale. C'est pourquoi, sur la base des dernières données scientifiques, il a créé des nouvelles lignes directrices qui rassemblent cinquante recommandations portant sur la pratique clinique, la prestation de services de santé, les interventions juridiques et politiques, visant à favoriser la fourniture de soins de qualité liés à l'avortement.

Environ 39 000 décès chaque année causés par les avortements non sécurisés

Exhortant les Etats à améliorer l'accès à des services de haute qualité centrés sur la personne, l'OMS a précisé que l'avortement est une intervention simple et extrêmement sûre lorsqu'elle est pratiquée selon une méthode recommandée par elle, adaptée à la durée de la grossesse. Mais, environ la moitié des avortements a lieu dans des conditions déplorables. Alors que les avortements non sécurisés sont à l'origine d'environ 39 000 décès chaque année et entraînent l'hospitalisation de millions de femmes supplémentaires en raison des complications. La plupart de ces décès sont concentrés dans les pays à revenu faible et 60% de cas sont en Afrique.

« Les lignes directrices comprennent des recommandations sur de nombreuses interventions simples de soins de santé primaires qui nous permettent d'améliorer la qualité des soins liés à l'avortement qui sont dispensés aux femmes et aux filles. Il s'agit notamment de partager les tâches entre un plus grand nombre d'agents de santé ; de garantir l'accès à l'avortement médicamenteux ainsi que de permettre aux femmes d'obtenir des services d'avortement sécurisés et de veiller à ce que les informations précises sur les soins soient disponibles pour tous ceux qui en ont besoin », a signifié l'OMS. Elle spécifie que si la plupart des pays autorisent l'avortement dans des circonstances déterminées, une vingtaine de pays ne prévoit aucune justification légale pour l'avortement. Et, plus de trois pays sur quatre prévoient des sanctions juridiques en cas d'avortement, qui peuvent aller jusqu'à de longues peines de prison ou de lourdes amendes pour les personnes qui pratiquent l'intervention ou y participent. *« L'OMS apportera un soutien aux pays intéressés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles lignes directrices de recommandation et du renforcement des politiques et des programmes nationaux relatifs aux services de contraception et de planification familiale »,* a conclu l'OMS.

Rock Ngassakys

RUSSIE-UKRAINE

Le jeu d'équilibriste de Macky Sall

Dans un article publié mardi, Jeune Afrique livre une réflexion sur la position de Macky Sall dans le conflit qui oppose Kiev et Moscou.

Au cours d'un échange avec Vladimir Poutine le 9 mars, le chef de l'Etat sénégalais, président en exercice de l'Union africaine (UA) a sollicité un cessez-le-feu durable en Ukraine. Deux semaines plus tôt, l'UA, dans un communiqué, avait appelé la Russie au respect du droit international, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de l'Ukraine. Elle avait exhorté la Russie et l'Ukraine à l'ouverture de négociations sous l'égide de l'ONU.

En tant que patron de l'UA, Macky Sall porte la voix de l'Afrique qui est divisée sur le sujet. Cependant, le Sénégal, le 2 mars, s'est s'abstenu lors du vote de l'Assemblée générale de l'ONU en faveur d'une résolution qui exigeait que la Russie cesse immédiatement de recourir à la force contre l'Ukraine. Sur les 193 membres que compte l'organisation, 141 pays avaient approuvé le texte, cinq s'y opposant et 35 s'abstenant dont la Chine et le Congo. Près de la moitié des pays africains s'étant abstenus ou n'ayant pas pris part au vote.

Tout en exprimant sa grave préoccupation face à la situation en Ukraine, le Sénégal a donc réaffirmé son adhésion aux principes du non-alignement et du règlement pacifique des différends.

Pour le patron de l'UA, il y a un enjeu symbolique et diplomatique dans la volonté de peser dans un conflit qui concentre les attentions mondiales et polarise le jeu international, souligne Jeune Afrique mais il y a aussi une nécessité économique et sociale car l'Afrique n'échappera pas aux conséquences économiques de la guerre.

Le prix du baril de pétrole et les cours du blé ont fortement augmenté depuis le début du conflit qui vont peser sur les prix en Afrique du Nord mais aussi dans plusieurs pays subsahariens, tandis que les prix des denrées de première nécessité ont d'ores et déjà flambé.

Le journal ajoute que dans ce dossier, Macky Sall « avance en équilibriste ». Il doit composer avec les divisions du continent sur le sujet et les 17 Etats qui se sont abstenus lors du vote de l'ONU. Selon une source diplomatique, l'abstention du Sénégal est une posture prudente. « Si vous voulez jouer au médiateur entre deux parties en conflit, vous ne pouvez pas condamner l'une au détriment de l'autre. Pour être crédible, il faut être neutre. »

Il reste que cette neutralité a disparu à l'ONU, le 4 mars. Mais le Sénégal « avait considéré que cet exode massif d'Ukrainiens et d'autres ressortissants vivant en Ukraine était devenu quelque chose d'intolérable(...) C'est ce que nous appelons notre diplomatie de souveraineté, sans exclusion mais sans exclusive ».

Bénédicte de Capèle

AFRIQUE

Le téléphone mobile, vecteur de développement

Les téléphones mobiles prennent la place des lignes fixes dans les pays en développement. Ils contribuent à la croissance économique car ils favorisent celle des entreprises en leur permettant d'avoir accès à un plus grand nombre de marchés. Surtout, ils impactent des secteurs essentiels, comme l'agriculture, la santé et l'éducation.

La pénétration de la téléphonie mobile en Afrique connaît une progression continue. Selon la Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de développement (BAD), l'Afrique comptait 650 millions d'utilisateurs de téléphones mobiles en 2013, soit plus qu'aux Etats-Unis ou en Europe. Selon le groupe suédois de télécommunications Ericsson, le taux de pénétration des smartphones en Afrique atteindra 70% en 2024.

La téléphonie mobile dans le secteur agricole

L'utilisation de la téléphonie mobile cellulaire ne cesse de révolutionner le secteur agricole grâce aux nouveaux outils et à de nouvelles approches commerciales. Dans la chaîne de production, les acteurs ont accès à des données en temps réel et à des outils de calcul permettant de mieux cibler et choisir les produits à commercialiser, de faire appel à des crédits et d'accéder à des produits de micro-assurance. La numérisation et la téléphonie mobile donnent ainsi accès à de nouveaux concepts commerciaux et à des plateformes de commerce électronique, ce qui réduit les coûts et augmente la rentabilité des petites exploitations agricoles. Le commerce électronique, ainsi que la location d'équipements et les prestations de services en ligne, sont autant de pistes prospectées pour répondre au défi que représentent la recherche d'emplois et l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Ces technologies incitent également les petits exploitants agricoles à adopter de nouveaux modes de fonctionnement tels que l'économie collaborative ou du partage, ou de pair à pair, un mode novateur en matière d'échanges sur des plateformes d'offres de biens et de services entre particuliers.

Les technologies numériques permettent aussi de valoriser les données agricoles et de créer l'effet de réseau nécessaire pour évoluer et passer à une vitesse supérieure. La téléphonie mobile et les technologies numériques démocratisent également l'accès aux informations sur le marché - création de plateformes mobiles de services en ligne pour les agriculteurs. Elle offre aux agriculteurs un accès unique à des produits agricoles à bas prix, à des facilités de prêts, à des contenus pédagogiques sur l'agriculture, de même que l'accès à des marchés.

La téléphonie mobile et la santé

Face à l'insuffisance des effectifs du corps médical, la généralisation de l'utilisation de la technologie mobile au sein de la population africaine a favorisé un accès plus rapide et plus aisé aux soins médicaux. Pour le Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique, *« les solutions numériques représentent l'avenir pour des soins de santé équitables et de qualité, et des systèmes de santé résilients. De grandes avancées ont été réalisées pour faire progresser la télémédecine, les formations en ligne et la santé mobile dans la zone africaine ».*

Outre les différents sites et ressources en ligne pour trouver des informations sur les soins de base à prodiguer à domicile, les téléphones portables offrent aux patients africains, même dans des endroits les plus reculés du continent, l'opportunité de bénéficier de soins rapides et efficaces de la part de médecins qui ne sont même pas obligés d'être physiquement présents ou de se trouver dans le même pays qu'eux. Autre exemple développé depuis 2017 en Afrique par la start-up béninoise « Open Si », l'application pour smartphone « GoMedical » qui permet de géolocaliser les médecins exerçant dans une région donnée du Bénin.

À la veille de l'apparition de la covid-19, la revue 'The Lancet», dans l'article *« Afrique sub-saharienne - Nouveau champ d'action pour la santé numérique mondiale »*, estimait que *« l'Afrique est désormais une plateforme de premier plan pour les innovations numériques visant à renforcer les soins de santé, tant en termes de gestion des patients que de surveillance et de prévention des maladies. Dans cette région du monde où les maladies sont les plus répandues et où le manque de personnel soignant est le plus grave, le recours à la téléphonie mobile est de plus en plus fréquent pour les patients, les prestataires de soins de santé, les gestionnaires de systèmes de santé et les opérateurs de données »*, dans un continent où les structures traditionnelles de soins de santé sont généralement mal équipées, manquent de personnel ou ne sont pas du tout accessibles.

La téléphonie mobile offre une école accessible à tous

Selon Statista, portail en ligne allemand, 66,8% des Africains âgés de 15 ans et plus en 2019 pouvaient lire, écrire et comprendre une déclaration simple. L'Afrique australe se classe au premier rang, avec un taux d'alphabétisation de 80 %, alors que l'Afrique du nord, l'Afrique de l'est et l'Afrique centrale enregistrent des taux supérieurs à 70 %. En Afrique de l'ouest, cependant, seuls 51 % des adultes sont en mesure de lire ou d'écrire. La plupart des pays du continent souffrent de lacunes au niveau des infrastructures scolaires, et avec les nouveaux arrivants qui rejoindront bientôt les bancs de l'école (près de 150 millions d'élèves à scolariser à l'horizon 2025), le maintien de la qualité de l'enseignement se trouve compromis. Or, si l'éducation est encore perçue comme un privilège dans de nombreux pays du continent, de nombreuses initiatives visent à pallier ces inégalités. La digitalisation des contenus éducatifs est une des principales orientations en la matière, qu'il s'agisse de plateformes d'apprentissage en ligne ou « e-learning», de tablettes éducatives ou de cours virtuels. Grâce à la téléphonie mobile, les enfants des zones rurales ont ainsi accès à l'éducation et, avec le développement des smartphones à bas prix, l'accès à l'éducation deviendra de plus en plus facile et la scolarisation des enfants ne sera plus l'apanage des familles urbaines les plus aisées.

Noël Ndong

NÉCROLOGIE

La famille Mayinguidi a la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils, frère, oncle, cousin et père Abraham Christian Mayinguidi, survenu le 4 mars 2022 à Brazzaville.

La veillée mortuaire a lieu au n°701 de la rue Fylla-Jean-Baptiste au marché Boureau, à Makélékélé.

L'inhumation a lieu samedi 19 mars dans le district de Goma Tsé-Tsé, dans le Pool..

Communiqué de presse

Améliorer la riposte alors que le Congo marque deux ans depuis le premier cas de COVID-19 dans le pays.

Brazzaville, le 14 mars 2022 – Il y a deux ans aujourd'hui, la République du Congo enregistrait son premier cas de COVID-19. À ce jour, le pays a signalé **23 987** cas et déplore 378 décès dus au virus.

Au cours de ces deux dernières années, des mesures de santé publique, parmi lesquelles le renforcement de la réponse au niveau des communautés et dans les formations sanitaires ainsi que le renforcement des capacités de la prise en charge des cas sévères, ont été essentiels pour endiguer la propagation du virus. La vaccination a également été renforcée pour aider à maîtriser la pandémie.

Lors de la phase initiale de l'épidémie, le gouvernement du Congo a d'abord instauré l'état d'urgence sanitaire, qui comprenait le confinement, l'instauration d'un couvre-feu, la fermeture des espaces publics, le port obligatoire des masques et le respect de la distanciation physique. Toutes ces mesures ont été adaptées dans le temps en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique du pays.

Pendant toute la pandémie, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a renforcé son appui pour l'application des mesures clé de la riposte à la COVID-19 du pays, telles que la surveillance, le dépistage, le traitement et l'engagement à base communautaire. L'OMS a aussi fourni des conseils et expertises techniques conjointement avec ses partenaires, et livré au pays du matériel et des équipements médicaux pour combattre le virus.

« Nos équipes ont été, avec celles du gouvernement, en première ligne pour faire reculer cette pandémie et nous continuons de soutenir tous les efforts que les autorités nationales entreprennent pour lutter avec efficacité contre la COVID-19 et ainsi assurer la sécurité de la population », a déclaré le Dr Lucien Manga, représentant de l'OMS en République du Congo.

La vaccination reste une arme puissante contre cette pandémie. L'OMS s'efforce, avec les organisations partenaires, d'accompagner l'action des autorités nationales afin de renforcer l'adhésion à la vaccination dans le pays. Jusqu'à présent, 680 376 personnes, soit 11,77 % de la population, ont été vaccinées. D'avantage d'efforts sont nécessaires pour atteindre une plus large partie de la population et la protéger du risque de maladie grave et de décès.

« La COVID-19 a déstabilisé notre système de santé en accroissant la vulnérabilité des populations », a déclaré Monsieur le premier Ministre Anatole Collinet Makosso. « Malgré la convergence des efforts mondiaux qui ont abouti à la vaccination, au temps fort de la pandémie, le confinement a été pénible pour la population, mais le gouvernement de la République, par le biais du Ministère de la santé et de la population et les partenaires de développement, a pris des mesures d'accompagnement pour garantir l'accès aux services de santé, rendre disponible et accessible à tous les Congolais des soins de base de qualité, redynamiser les districts sanitaires et engager la réforme hospitalière. Par ailleurs, la pandémie a été l'occasion de démontrer l'importance de la préparation pour riposter efficacement aux urgences sanitaires. »

Pour le Dr Lucien Manga, représentant de l'OMS au Congo, « les deux dernières années nous ont mis à rude épreuve au niveau sanitaire et a permis à l'OMS de se réinventer pour s'adapter aux défis particuliers que pose le travail au niveau opérationnel. Nous avons la conviction que nous sommes en train d'y parvenir et de renforcer notre système de santé afin qu'il soit plus résilient aux futures urgences. »

Contact pour les médias

OUEDRAOGO Mariam

Chargée de communication à l'OMS Congo

Email : mouedraogo@who.int

SENAT

Le gouvernement invité à améliorer les conditions de vie des Congolais

Le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo, a appelé, le 15 mars à l'occasion de l'ouverture de la session de mars, à la mobilisation optimale des recettes à travers les régies financières et tous les services d'assiette.

Dans son allocution, le président du Sénat a demandé au gouvernement d'œuvrer dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des concitoyens. Il a estimé que le soutien au secteur productif s'impose par la contribution de l'Etat aux financements des secteurs sociaux porteurs de croissance. Par ricochet, l'atteinte de cet objectif passe notamment par la mobilisation optimale des recettes à travers les régies financières et tous les services d'assiette.

Modeste Bahati a attiré l'attention des sénateurs sur le fait que l'adoption du budget ne doit plus être une simple formalité ou un rituel annuel des bonnes intentions, sans impact réel sur le quotidien des Congolais, mais plutôt l'expression de leur attente dans leur train de vie. C'est pourquoi, le gouvernement a été exhorté à se pencher sur les mesures fiscales déjà définies afin d'atteindre ces objectifs.

« Pour éviter le paradoxe entre les mauvaises conditions de vie de la population et l'abondance des ressources dont regorge le pays, la lutte du gouvernement devra absolument privilégier l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, cela dans la perspective de la création des richesses plutôt que dans la gestion de la pauvreté », a dit le président du Sénat. Il a également réitéré son soutien à l'Inspection générale des finances dans le cadre du contrôle de gestion des finances publiques contre la mégestion et la corruption.

Le président de la chambre haute a plaidé pour une application stricte de la loi afin de capitaliser la mobilisation des recettes. Cela passe par l'orthodoxie financière qui doit être de stricte rigueur en ce qui concerne les dépenses à engager et toutes les mesures d'accroissement des recettes, notamment la lutte contre l'incivisme fiscal, le coulage des recettes, la corruption, la fraude fiscale et douanière.

« Le budget 2022, faut-il le souligner, doit être le soubassement à la reprise économique à travers la gestion des dépenses d'investissement des infrastructures de base, et ce, en vue non seulement d'accélérer le processus de l'émergence et la lutte contre la pauvreté dans notre pays, mais aussi de procéder à son désenclavement par la création des richesses », a renchéri le président du Sénat.

J.T.I.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La réforme électorale au programme de la nouvelle session parlementaire

La proposition de loi modifiant et complétant la loi électorale et le rapport annuel de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) seront examinés à la chambre basse du Parlement, à l'occasion de sa session actuelle ouverte le 15 mars à Kinshasa.

L'ouverture de la session a été l'occasion pour le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'kodia Mpwanga, d'annoncer les matières qui y seront abordées. A moins de deux ans de l'organisation des élections, l'agenda de la chambre basse su Parlement n'a pas manqué de retenir les matières électorales, essentiellement la proposition de loi modifiant et complétant la loi électorale. Elle va également examiner le rapport annuel 2021 de la Céni, conformément à l'article 18 de la loi organique portant composition et fonctionnement de la centrale électorale congolaise.

L'examen et la modification de la loi électorale répondent à l'une des conditions contraignantes posées par la Céni dans sa feuille de route du processus électoral 2021-2027 pour espérer organiser les élections dans le délai constitutionnel. *« …les Congolais attendent de leurs élus un agenda législatif susceptible de lever les obstacles juridiques à la tenue des élections prévues en 2023. Nous examinerons avec diligence les textes ayant trait aux réformes électorales en vue d'offrir au pays un processus électoral libre, inclusif et transparent et de respecter le délai constitutionnel »*, a fait savoir Christophe Mboso.

Pour lui, la loi électorale doit comporter des dispositions susceptibles de promouvoir plus de transparence et d'inclusivité ainsi que d'encourager une large participation des femmes et des jeunes au prochain cycle électoral, étant donné que ces deux catégories représentent près de 70% du corps électoral. Il a ainsi promis le soutien de la représentation nationale à la lutte de la femme pour la mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles relatives à la parité homme-femme.

Conscient des enjeux électoraux, le président de l'Assemblée nationale a exhorté les institutions et autres structures au respect de l'autonomie administrative et financière de la Céni et de contribuer aux efforts tendant à lever tout obstacle sécuritaire et financier susceptible d'avoir un impact sur l'organisation du processus électoral. *« Il reviendra au gouvernement et à nos partenaires de faire, chacun, sa part dans le financement et l'accompagnement du processus électoral »*, a-t-il ajouté.

Peu avant l'ouverture de la session, la classe politique congolaise s'était livrée à un débat acharné sur une éventuelle modification de certains articles de la Constitution, notamment celui lié à la durée du mandat du chef de l'Etat. D'aucuns avaient prétendu que ce dossier était déjà dans les couloirs du Parlement. Pourtant, le discours du président de la chambre basse n'en a pas fait mention.

Jules Tambwe Itagali

FOOTBALL ET INGÉRENCE POLITIQUE

Le rappel de la CAF à Serge Chembo

La Confédération africaine de football (CAF) n'approuve pas une quelconque ingérence du ministère des Sports dans les affaires de la Fédération congolaise de football association (Fécofa) et l'a fait savoir à l'autorité sportive congolaise.

Véron Mosengo Omba, secrétaire général à la CAF, et Serge Chembo Nkonde, ministre des Sports

Une forte mobilisation tous azimuts est organisée par le ministre des Sports, Serge Chembo Nkonde, autour des Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) avant la double confrontation avec les Lions de l'Atlas du Maroc, comptant pour les barrages de la Coupe du monde Qatar 2022. C'est le moment choisi par la CAF, à travers son secrétaire général, Véron Mosengo Omba, d'adresser une correspondance de mise en garde au patron du sport congolais sur l'ingérence de son ministère et du gouvernement dans les affaires de la Fécofa.

Dans cette lettre datée du 12 mars, Véron Monsengo argue à l'intention du ministre Serge Chembo : « Vous n'êtes pas sans savoir que les règlementations Fifa et CAF prévoient et imposent toutes deux le respect de l'autonomie de nos associations membres. Autrement dit, les organes valablement élus des associations membres de la Fifa et de la CAF doivent pouvoir gérer les affaires de l'association sans interférence de la part de tiers, quels qu'ils soient (Art. 19 des statuts de la Fifa) ». Il ajoute: « Cette autonomie se matérialise notamment dans le fait que la gestion des équipes nationales de football, le recrutement et la gestion du staff technique, de l'organisation des activités de l'équipe, des droits d'image afférents à l'équipe (sponsoring), l'inscription aux différentes compétitions des instances faîtières CAF et Fifa est de la compétence exclusive de l'association membre concernée ».

Selon le secrétaire général de la CAF, renseigné par diverses sources lors de son passage à Kinshasa afin d'assister à la finale du championnat scolaire africain remporté par la République démocratique du Congo (RDC), *« le ministère des Sports interférerait dans la gestion de certaines affaires courantes de la Fécofa »*.

Et Véron Mosengo de fixer le ministre en ces termes : « Même si nous encourageons la collaboration entre la Fécofa, les autorités gouvernementales de la RDC et les plus hautes instances du football, nous nous devons d'être attentifs au respect de notre organisation et de ses statuts ».

Et il conclut ses propos en ces termes : *« La CAF souhaite s'assurer que le ministère des Sports de la RDC s'abstient et s'abstiendra de toute action dans le domaine du football relevant des prérogatives de la Fécofa et susceptible d'être considérée comme une interférence dans sa gestion courante. Il convient de préciser que l'autonomie accordée à la Fécofa ne la préserve pas de tout contrôle. De même que la Fifa peut contrôler l'utilisation des fonds qu'elle octroie, votre ministère peut auditer la Fécofa pour la part des fonds que le gouvernement de la RDC lui octroie pour le football ».*

Martin Enyimo

MUSIQUE CHRÉTIENNE

Maajabu Gospel prend acte de la démission de Mike Kalambay de ses fonctions d'ambassadeur

Après avoir exercé, durant plusieurs mois, comme ambassadeur de la société Maajabu, le chantre du gospel congolais, Mike Kalambay, vient de rendre le tablier. Dans un communiqué publié le 16 mars et largement partagé sur la toile, la direction de cette structure œuvrant pour la promotion de la musique chrétienne a informé l'opinion de la démission du désormais pasteur Mike Kalambay de ses fonctions d'ambassadeur.

La direction de Maajabu a déclaré avoir pris acte de la décision du pasteur Mike Kalambay . Pour la société, cette démission est tombée à point nommé étant entendu que l'option d'éjecter la star du gospel congolais était levée depuis longtemps et n'attendait que le moment propice pour être révélée au public. C'est dire que Mike Kalambay n'a fait qu'enfoncer une porte entrouverte.

Comment en est-on arrivé là ? C'est la question que de nombreux mélomanes se posent. Tout serait parti des révélations accablantes faites sur le projet Majaabu talents. Dans un langage à peine voilé, le « Daddy » de la Cité Béthel, le pasteur Moïse Mbiye, avait, lors d'une de ses dernières prédications, présenté « Majaabu » (sans le citer) sous un mauvais jour, laissant libre cours à toute forme de spéculations. Le concours du gospel lancé sous ce label serait fondé, selon lui, sur des motivations obscures.

Puis, il y eut cette vidéo malsaine ayant fait le buzz sur la toile. Au cœur du scandale, le pasteur Mike Kalambay, celui-là même qui avait remplacé son compère, Moïse Mbiye, pour assurer la matérialisation du projet « Majaabu talents ». Entre temps, les relations entre les deux « serviteurs de Dieu » avaient pris un sérieux coup sur fond des pics qu'ils se lançaient via leurs comptes Instagram et autres. Décidemment, le rapprochement de Mike Kalambay avec Majaabu ne semblait pas faire que des heureux. La publication sur les réseaux sociaux de la fameuse vidéo funeste, Dieu seul sait s'il s'agit d'un montage, avait indigné plus d'un, vu le statut social de la femme partageant l'intimité avec le chantre chrétien.

Si certains évoquent la thèse d'un piège que les adversaires de Mike Kalambay lui auraient tendu via la bonne dame, d'autres par contre relativisent les faits soutenant que « tout homme est faillible ». Alors pour qui roule la fameuse allumeuse ? Lesquels en seraient les commanditaires et pour quelle finalité ? Des questions qui taraudent bien des esprits et qui continuent à maintenir le suspense autour de cette rocambolesque histoire, une de plus qui vient ternir l'image des serviteurs de Dieu.

Difficile d'allier ce fait à la crise qu'aurait piqué Mike Kalambay depuis les Etats-Unis où il séjourne actuellement. Ce qui est vrai est que la vidéo compromettante partagée à loisir sur la toile aura porté un coup dur sur sa carrière musicale et sur son ministère. *« Pour rebondir, le pasteur incriminé est appelé à faire mauvaise fortune bon cœur, en s'amendant auprès du peuple de Dieu qu'il a offensé de sorte à obtenir le pardon divin »,* entend-on dire.

Quant aux églises de réveil, cet énième scandale devrait inciter à une réelle introspection tout en serrant davantage le verrou en mettant des garde-fous, pour mieux protéger la fonction pastorale livrée à la merci des premiers venus. Qui dit mieux?

Alain Diasso

NORD-KIVU

Une enquête exigée après les mauvais traitements subis par Bives Kambale Kima

L' Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a exigé une enquête après les mauvais traitements subis par Bives Kambale Kima, journaliste à Radio développement de Cantine (RDC), station communautaire émettant à Cantine, à 50 km de Beni, dans la province du Nord-Kivu.

L'Olpa condamne les mauvais traitements subis par le journaliste Bives Kambale Kima, indiquant qu'il s'agit manifestement d'une atteinte à la liberté de presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'enquête exigée est susceptible de donner lieu à des sanctions disciplinaires et ou pénales contre les agents auteurs des actes décriés.

Bives Kambale Kima, rappelle l'Olpa dans un communiqué du 15 mars, a été pris à partie, le 10 du même mois, en fin d'après-midi, au rond-point Cantine, par des personnes prétextant être de l'Agence nationale des renseignements (ANR). *« C'était au moment où le journaliste prenait les images d'une altercation entre ces agents et un individu interpellé manu militari et dénudé par l'ANR, après une dispute familiale »,* a précisé l'organisation.

Elle ajoute que s'étant aperçus que le journaliste filmait cette scène brutale, ces agents l'ont rué de coups, avant de confisquer son téléphone. *« Après s'être livrés au visionnage des images, ils les ont supprimées craignant qu'elles soient diffusées sur les médias locaux. Le téléphone a été restitué au journaliste qui s'en est sorti avec des douleurs intenses au cou »,* a soutenu l'Olpa.

Lucien Dianzenza

MICROFINANCE

Une conférence nationale s'ouvre ce mercredi

L'Association nationale des institutions de microfinance (Animf), en collaboration avec l'Association professionnelle des coopératives d'épargne et de crédit (Aprocec), organise, à compter de ce 16 mars, la première édition de la conférence nationale sur la microfinance. Au total, une soixantaine d'institutions de la microfinance va prendre une part active aux travaux.

Les travaux inédits sur la microfinance sont placés sur le thème « Rôle et place de la microfinance dans le programme du président de la République pour le développement inclusif de la RDC ». Les acteurs clés du secteur de la microfinance, notamment les membres du gouvernement, les autorités de régulation, les bailleurs de fonds et les différents partenaires techniques au développement vont prendre part aux travaux. Au sujet des institutions financières, elles proviendront principalement du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Katanga, du Kongo central, du Bandundu et de la ville province de Kinshasa.

L'objectif global est de constituer un cadre approprié pour réfléchir sur des solutions pertinentes sur le développement inclusif de la République démocratique du Congo (RDC). Le programme prévoit des conférences plénières en ateliers d'échange et de partage d'expériences, et en table ronde. Les participants mettront leur expertise à contribution pour sensibiliser le gouvernement et les différents partenaires techniques et financiers sur l'importance et la place de la microfinance. A cours des dernières années, le secteur a enregistré un certain développement. Aujourd'hui, tout le défi est d'arriver à en faire un levier puissant devant favoriser l'intégration de la population marginalisée au circuit productif et à la distribution équitable des richesses nationales.

Laurent Essolomwa

BREVETS SUR LES VACCINS ANTI-COVID

L'OMC salue un premier compromis

Un compromis en vue d'une dérogation aux droits de la propriété intellectuelle sur les vaccins anti-Covid a été trouvé entre quatre acteurs majeurs de la fabrication, a avancé l'OMC, appelant à convaincre les autres pays membres.

Si les détails du compromis ne sont pas encore tous réglés, la cheffe de l'Organisation mondiale du commerce Mme Ngozi Okonjo-Iweala a souligné mercredi les progrès décisifs accomplis par l'Union européenne, les Etats-Unis, l'Inde et l'Afrique du Sud *« au sujet d'une dérogation à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour la production de vaccins contre la Covid-19». «C'est un grand pas en avant et ce compromis est le résultat de nombreuses heures de négociations longues et difficiles»,* a-t-elle affirmé.

Quelques heures auparavant, Adam Hodge, porte-parole de la représentante américaine au Commerce, avait annoncé un compromis ouvrant la voie vers un résultat concret et significatif. Tout en soulignant - comme plusieurs autres observateurs - que des consultations sur le texte, qui n'a pas encore été publié, étaient encore en cours.

Aux Etats-Unis, la Chambre du commerce a déjà exprimé son opposition à une dérogation aux droits de propriété intellectuelle.

Pour l'instant, c'est un texte qui n'est pas encore consolidé, a insisté pour sa part une source diplomatique européenne.

L'UE, les Etats-Unis, l'Inde et l'Afrique du Sud devront également convaincre les autres pays membres de l'OMC qui ont pour habitude de décider par consensus. Or, la Suisse, qui abrite des grands laboratoires pharmaceutiques, a exprimé à de nombreuses reprises ses vives réticences face au principe d'une dérogation des droits en matière de propriété intellectuelle.

«Nous avons encore du travail à faire pour nous assurer que nous avons le soutien de l'ensemble des membres de l'OMC», a relevé Mme Okonjo-Iweala.

De nombreux pays en développement, soutenus par les ONG et certaines organisations internationales dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), estiment qu'une levée des droits de propriété intellectuelle est essentielle pour faciliter un plus grand partage des connaissances et la démultiplication rapide des sites de production des vaccins.

Le lobby pharmaceutique, représenté par la Fédération internationale de l'industrie pharmaceutique (IFPMA), se bat lui contre tout projet de dérogation aux droits de propriété intellectuelle, et estime qu'il y a assez de vaccins produits dans le monde (12 milliards de doses par an actuellement) et qu'il faut avant tout accélérer la vaccination.

D'après AFP

DISPARITION

Kabasubabo inhumé à Kinshasa

Un mois et deux semaine après son décès, l'ancien champion d'Afrique des nations de football 1974 et mondialiste avec les Léopards de l'ex-Zaïre en Allemagne, la même année, a été porté en terre, le 16 mars, au cimetière La Nécropole « Entre Terre et Ciel », dans la commune de la Nsele.

La dépouille de Dominique Kabasubabo Balanganayi, décédé le 30 janvier dernier, a longtemps été gardée à la morgue de la clinique Ngaliema, avant d'être transférée à celle de l'hôpital du Cinquantenaire .

Des anciennes gloires du football comme Mana « Le ventilateur », Santos Muitubile, etc., ont dû faire du sit-in au ministère des Finances afin que des fonds soient mobilisés et que des hommages officiels soient rendus à ce joueur à travers des funérailles dignes de ce nom. L'on n'occulte pas l'action menée par la Ligue sportive pour la défense et la promotion des droits de l'homme de Me Alain Makengo Kikandu à cette même fin. La dépouille de feu Kabasubabo a été exposée à l'esplanade de l'hôpital du Cinquantenaire. Une oraison funèbre militaire a aussi été organisée, car Kabasubabo est décédé à 72 ans au grade de major de l'armée.

Dominique Kabasubabo Balanganayi était venu de Sukisa, un club militaire de Kananga dans l'ex-Kasaï occidental (où il évoluait avec des joueurs comme Longange (ancien du Daring Faucon et de Manaya à Kinshasa), avant de faire partie de l'effectif de l'AS Dragons de Kinshasa, sous les auspices du feu général Masiala, ancien sympathisant du club rouge et or de Kinshasa.

Après Dragons, il a joué dans l'Union Bilombe et enfin dans Daring Club Motema Pembe. Il a pendant longtemps évolué comme international militaire dans les Nkoy (équipe nationale militaire de l'ex-Zaïre) dans les années 1970, coéquipier dans cette sélection nationale du défunt défenseur Luyeye, champion d'Afrique des clubs champions avec l'AS Vita Club en 1973.

Dominique Kabasobabo a également été champion d'Afrique des nations avec les Léopards en 1974, en Egypte. Il a fait partie de l'équipe nationale de l'ex-Zaïre qui participait à sa première Coupe du monde en Allemagne la même année. En 2099, il était dans le staff technique des Léopards locaux conduits par le sélectionneur Santos Muitubile, vainqueur de la première édition du Championnat d'Afrique des nations en Côte d'Ivoire. Resté longtemps malade, il a tiré sa révérence le 30 janvier 2022.

Martin Enyimo

PRIX PRITZKER

L'architecte burkinabè Francis Kéré lauréat

Pionnier des constructions durables au service de la population, comme l'école de son village au Burkina Faso, l'architecte Diébédo Francis Kéré a reçu mardi le prix Pritzker, devenant le premier Africain à recevoir la plus haute distinction de la profession.

«Grâce à son engagement pour la justice sociale et à l'utilisation intelligente de matériaux locaux pour s'adapter et répondre au climat naturel, il travaille dans des pays marginalisés, où les contraintes et les difficultés sont nombreuses et où l'architecture et les infrastructures sont absentes», ont expliqué les organisateurs du prix Pritzker dans un communiqué.

C'est la première fois qu'un architecte d'un pays africain reçoit la distinction qui a déjà couronné les plus grands noms de cet art, comme Frank Gehry, Tadao Ando, Renzo Piano, Zaha Hadid ou Jean Nouvel.

Il est notamment connu pour son implication dans des projets au fort potentiel d'usage public, comme des écoles, et nombre d'ouvrages de Kéré sont situés sur le continent africain, notamment au Bénin, Burkina Faso, Mali, Togo, Kenya et Mozambique.

Mais l'architecte de 57 ans, qui possède également la nationalité allemande, est depuis longtemps reconnu au niveau international et s'est aussi vu commander des pavillons et installations en Europe et aux Etats-Unis. En 2004, il avait déjà reçu le prix Aga Khan d'architecture.

«Il construit des institutions scolaires contemporaines, des établissements de santé, des logements professionnels, des bâtiments civiques et des espaces publics, souvent dans des pays où les ressources sont fragiles et où la fraternité est vitale», ajoute le prix Pritzker, remis par la fondation Hyatt.

Parmi ses réalisations phares, figure l'école primaire de Gando, le village burkinabè où il est né et où il a mené d'autres projets.

Pour les organisateurs du prix Pritzker, cette école *«jette les bases de son idéologie: bâtir une source avec et pour une communauté afin de répondre à un besoin essentiel et de corriger les inégalités sociales»*. L'école est conçue pour résister à la chaleur et à des ressources limitées et son succès a conduit à son extension, à la construction de logements pour les enseignants et à une nouvelle bibliothèque. Avec toujours la même ligne directrice, des bâtiments sobres aux tons chauds, sable ou ocre, qui s'insèrent dans le paysage et où la lumière est cruciale.

Francis Kéré/Niklas Hallen- AFP

«J'espère changer le paradigme, pousser les gens à rêver et à prendre des risques. Ce n'est pas parce que vous êtes riche que vous devez gaspiller du matériel. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on ne doit pas essayer de créer de la qualité»

«J'espère changer le paradigme, pousser les gens à rêver et à prendre des risques. Ce n'est pas parce que vous êtes riche que vous devez gaspiller du matériel. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on ne doit pas essayer de créer de la qualité», dit Francis Kéré, dans le communiqué du prix Pritzker. *«Tout le monde mérite la qualité, tout le monde mérite le luxe et tout le monde mérite le confort. Nous sommes liés les uns aux autres et les préoccupations en matière de climat, de démocratie et de pénurie nous concernent tous»*, ajoute celui qui passe son temps à moitié entre Berlin et son Burkina Faso natal. Parmi d'autres de ses réalisations, figure la rénovation du parc National du Mali à Bamako.

L'année dernière, le prix Pritzker avait été décerné aux Français Jean-Philippe Vassal et Anne Lacaton, apôtres d'une architecture dédiée au bien-être du plus grand nombre, combinant espaces généreux avec budgets modestes et techniques écologiques.

AFP

FRANCOPHONIE

Le français pourrait devenir une des langues les plus parlées au monde en 2050

8% de la population mondiale pourrait parler français en 2050, selon des estimations.

L'Afrique sera le continent le plus peuplé du monde en 2050 et abritera 90% de la jeunesse francophone, faisant du français l'une des trois langues les plus utilisées au monde. L'anglais et le mandarin étant les deux langues les plus parlées au monde actuellement, le français pourrait devenir la troisième. Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la langue française, il existe aujourd'hui près de 300 millions de francophones dans le monde, un chiffre qui permet de classer le français en cinquième position des langues les plus parlées, après l'anglais, le mandarin, l'espagnol, l'hindi ou l'arabe. Le français est parlé par 3% de la population mondiale.

L'Afrique pourrait changer la donne, selon les prévisions démographiques du continent. En 2050, elle représentera près d'un quart de la population mondiale totale, et deviendra le continent le plus peuplé de la planète avec près de 2,5 milliards d'habitants sur les 9,7 milliards, estime l'Institut national d'études statistiques dans une projection pour 2050. Un homme sur quatre vivra sur ce continent africain, où de nombreux pays parlent le français. Pour vingt et un d'entre eux, il s'agit de la langue officielle ou co-officielle. Selon l'Organisation internationale de la francophonie, il y aura donc trois fois plus de francophones en 2050. Près de 90% de la jeunesse francophone sera africaine à l'horizon 2050, souligne l'observatoire démographique et statistique de l'espace francophone - un réseau scientifique qui poursuit deux objectifs : assurer la sauvegarde du patrimoine démographique des Etats de la francophonie, et favoriser sa mise en valeur ; ensuite, appuyer l'ensemble des initiatives permettant de circonscrire les dynamiques linguistiques et mieux situer la place qu'occupe la langue française auprès de la population de l'espace francophone.

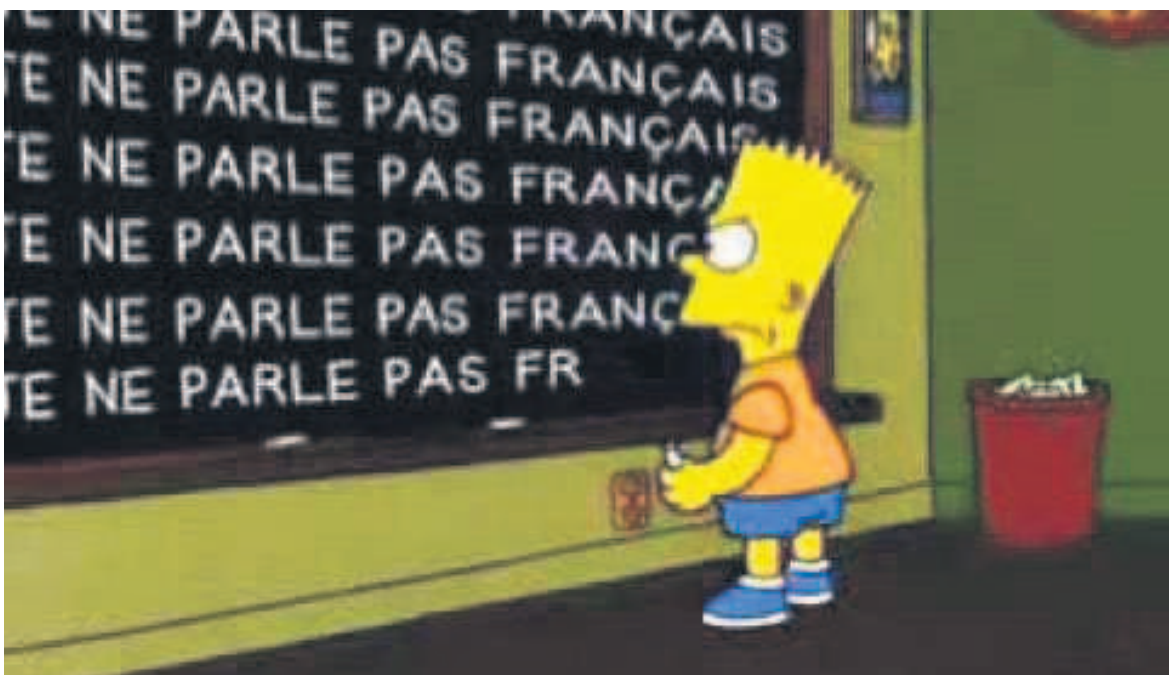

A ce jour, le français est la deuxième langue la plus apprise dans le monde après l'anglais, avec 132 millions d'apprenants. Elle est aussi la deuxième langue la plus utilisée dans les organisations internationales, la troisième langue utilisée dans le monde des affaires et la quatrième langue sur internet.

Noël Ndong

12e ÉDITION AFRICA PÉPITES SHOW

Des artistes informés des conditions d'inscription

En tournée africaine et sur invitation des Instituts français du Congo (IFC) à Pointe-Noire et à Brazzaville, Laetitia Normand, présidente de l'association le Rêve africain, organisation initiatrice d'»Africa pépites show», est venue mettre à disposition des informations et encourager les artistes congolais à s'inscrire à la 12e édition de cet événement organisé en ligne.

Laetitia Normand a entamé, le 15 mars, à l'IFC de Brazzaville une série d'activités, après avoir animé du 8 au 11 mars des activités similaires à l'IFC Pointe-Noire (conférence de presse, master class). Lancée en 2020 et interrompue à cause de la covid 19, la tournée africaine de Rêve africain a été relancée cette année. C'est sur invitation de ces deux structures que Leaticia Normand séjourne actuellement au Congo, après une rencontre avec le chargé de programmation de l'IFC à Pointe-Noire, Elias Toualbi-Atlan, et celui de l'IFC de Brazzaville, Arnauld Missamou, au MaMa Festival & Convention à Paris, en octobre dernier.

A Pointe-Noire où elle a commencé ses activités, Leatitia Normand a animé une conférence de presse ainsi que trois masters class. La conférence de presse a permis de présenter Le Rêve africain, association basée en France et destinée à la recherche des talents sur internet et «Africa pépites show», son e-market (marché des arts en ligne). «Afro pépites show», c'est un appel à candidatures que cette association lance chaque année, pour révéler trois talents grâce à un comité de professionnels et aux votes des internautes.

Les deux masters class ont concerné les artistes et professionnels de la culture, mais aussi les étudiants en informatique, gestion, management, marketing, web design. Cela, «pour essayer d'appliquer les techniques apprises à l'école sur les métiers de l'art, parce que tous les métiers doivent fusionner pour la création des petites entreprises», a indiqué Leatitia Normand. Le premier master class a porté sur la culture appliquée au digital et a permis de voir quels sont les outils gratuits, les outils payants et les chemins qu'il faut utiliser pour développer son activité artistique sur internet.

Laetitia Normand

Le second master class a été axé sur l'inscription à l'e-market «Africa pépites show», notamment à sa douzième édition lancée cette année, et sur la numérisation d'un projet artistique. La présidente du Rêve africain a expliqué : *«Quand on est sur internet, il faut animer le réseau, donc il faut avoir du matériel, soit des photos, soit des vidéos de bonne qualité. On propose aux artistes qui n'ont pas encore de jolies photos ou de jolies vidéos de numériser leurs projets, c'est-à-dire faire des captations de photos et des vidéos. Ceux qui sont sur internet, on leur permet de s'inscrire avec notre aide à notre marché des arts en ligne ».*

Les artistes congolais, moins présents à «Africa pépites show»

S'agissant de ce marché, il a été noté que très peu d'artistes congolais répondent à l'appel à candidatures. Les masters class ont été une occasion de connaître les raisons comme l'a souligné Laetitia Normand : «Nous avons beaucoup de mal à atteindre les artistes congolais en douze ans d'existence. Nous allons essayer d'identifier pourquoi on n'est pas visible au Congo et pourquoi les artistes congolais ne voient pas l'appel à projet, comprendre pourquoi l'énergie sur l'appel à candidatures n'est pas encore active au Congo». Entre autres raisons de cette inactivité des artistes congolais évoquées : le manque d'informations, l'absence sur internet, la mauvaise gestion des comptes sur internet.

Le second master class a été axé sur l'inscription à l'e-market «Africa pépites show», notamment à sa 12e édition qui a été lancée cette année, et sur la numérisation d'un projet artistique. La présidente du Rêve africain a dit: *«Quand on est sur internet, il faut animer le réseau, donc il faut avoir du matériel, soit des photos soit des vidéos de bonne qualité. On propose aux artistes qui n'ont pas encore de jolies photos ou de jolies vidéos de numériser leurs projets, c'est-à-dire faire des captations de photos et des vidéos. Ceux qui sont sur internet on leur permet de s'inscrire avec notre aide à notre marché des arts en ligne».*

Ainsi, les artistes ont été instruits sur les conditions d'inscription, la manière de remplir le formulaire et de poser leur candidature, sur les critères de sélection, notamment l'originalité, l'engagement, la propriété. Par ailleurs, l'œuvre proposée doit être personnelle. Les artistes ont été encouragés à s'inscrire à «Africa pépites show» et à être visibles sur internet, utiliser le numérique pour pouvoir développer leurs activités et exporter leurs créations. Ils doivent s'intéresser à leur métier et bien gérer leur compte en évitant les mauvaises manipulations. Les masters class concernent aussi les institutions pour leur permettre d'identifier les besoins en formation indispensable à développer en local pour relever les défis de l'internet et impulser l'économie locale. *«Vous avez la capacité de défier l'international si vous utilisez bien l'internet»,* a lancé Laetitia Normand.

Par ailleurs, en marge de sa tournée, Laetitia Normand a animé, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des droits de la femme, une formation des femmes sur la création gratuite et sans compétences d'un site internet pour pouvoir booster leurs activités.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

HANDBALL

Le championnat départemental de Brazzaville bat son plein

Depuis son lancement, le 19 février au gymnase Nicole-Oba, le championnat départemental de Brazzaville se poursuit normalement dans les différents terrains retenus. En effet, le 16 mars, les séniors hommes prendront quartier à Nicole-Oba où Petro Sport affrontera Tsongolaise avant les rencontres AVR-Inter Club et Diables noirs-Caïman. Le lendemain, Inter Club défiera Cara, en seniors dames tout comme Etoile du Congo qui sera face à AS Otohô.

Notons qu'en général, plus de cent cinq matches seront disputés dans six terrains (Nicole-Oba, terrain Abo, Massambat-Débat, Maxime-Mantsima, terrain Etoile et Henri-Elendé) pour le compte des championnats qui regroupent plus de trente clubs dans les catégories des séniors et juniors, en versions masculine et féminine.

Rude Ngoma

SPORT DU TRAVAIL

La ligue de Brazzaville honore les femmes

La ligue départementale du sport de travail de la ville capitale a officiellement lancé ses compétitions, le 12 mars, en organisant un tournoi de nzango et de football, pour donner plus d'éclat à la célébration de la Journée internationale des droits de la femme.

« C'est la Journée internationale de la femme qui a lieu le 8 mars. Nous sommes tous attachés à nos mamans. Nous ne pouvons pas démarrer cette saison sportive sans les honorer par un tournoi de football et de nzango, le 12 mars, au stade Alphonse-Massamba-Débat », a expliqué Rodrigue Dinga Mbomi, président de la ligue du sport de travail de Brazzaville.

« Mokolo ya mwasi » est une compétition de mise en jambe qui a permis aux équipes d'entreprises de mieux affûter leurs armes, avant le démarrage des championnats départementaux de football et de nzango prévus pour le 19 mars. Le tournoi s'est déroulé dans un esprit parfaitement sportif et agréable comme en témoignent les résultats.

Une rencontre de nzango/Adiac

Au nzango, l'équipe de la BEAC a pris le meilleur sur CHU-B (46-34). La mairie de Brazzaville a dominé la formation de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP)34-31. L'équipe de la Direction générale des finances et équipements a respectivement battu BEAC (32-27), puis DGSP (35-32).

Le tournoi de football, par contre, visait à remettre tout le monde dans le bain en vue des futures compétitions. Averda a dominé DGFE (2-1). La BDEAC a pris le meilleur sur le CHU-B (2-1). BEAC et Averda ont fait jeu égal (0-0), puis la Banque postale du Congo a été laminée par la Redoutable (l'équipe de télé Congo) 6-1. Toutes ces équipes semblent être prêtes pour disputer les trophées mis en jeu dans les compétitions de la ligue du sport de travail de Brazzaville, en commençant par le championnat qui démarre le 19 mars.

James Golden Eloué

JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

La population appelée à se rapprocher des établissements financiers

Un focus initié par l'Association de défense des droits des consomamteurs du Congo (ADDCC) a été organisé, le 15 mars à Pointe-Noire, à l'occasion de la Journée mondiale de défense des droits des consomateurs.

C'est sur le thème «La protection des droits des consommateurs dans le secteur financier» qu'a eu lieu la rencontre citoyenne d'information et de sensibilisation que l'ADDCC a organisée suite aux nombreux dommages que subissent les consomateurs souvent abusés par des citoyens peu scrupuleux et véreux opérant dans le secteur de la finance.

Ainsi, l'ADDCC a décidé sensibilser l'opinion par le biais des agents du secteur des banques et assurances qui ont entretenu le public sur leurs différents services et produis offerts, mais aussi sur les droits des consommateurs et les différentes passerelles existantes pour conforter la relation client-banque ou assurance. *«Nous sommes exposés à des potentiels dangers comme consommateurs, dans le secteur financier»*, a dit Jean-Claude Mabiala, directeur executif de l'ADDCC. « *La protection des droits des consomateurs n'aura jamais été aussi importante qu'à l'ère de la mondialisation de l'économie et l'ouverture des marchés, qui ont pour effet d'accroître de façon phénéoménale les services accessibles aux consommateurs»,* a-t-il ajouté.

Photo de famille à la fin du focus organisé/DR

Ainsi, Nadège Bimbakila-Bivoua, agent de la Banque commerciale internationale, a dévéloppé le thème «Rééquilibrer les relations entre consommateurs et les fournisseurs financiers» tandis que Serge Ndolo des Assurances et Réassurances du Congo (ARC) a exposé sur le thème «Rééquilibrer les relations entre consomateurs, les courtiers d'assurance et les compagnies d'assurance».

Nadège Bimbakila-Bivoua a énuméré les différents services offerts par la banque, accessibles aux clients, et les principaux droits reconnus à ces derniers tels le droit à l'information pré-contractuelle, le droit à la demande de crédit, le droit à la réclamation, le droit de la reflexion, le droit à la retraction, etc... Elle a exhorté les clients ou potentiels clients à lire attentivement tout document avant la signature pour éviter tout désagrément dû à l'inattention ou à la précipitation. Nadège Bimbakila-Bivoua a plaidé pour que les citoyens se rapprochent de plus en plus des établissements bancaires afin d'ouvrir des comptes ou solliciter les services offerts par ces établissements.

Serge Ndolo, chef de service Production à l'ARC, a de son côté insisté sur la déclaration du risque qui est le point de départ du droit de l'assuré avant la signature du contrat proprement dit.

En effet, ce document scelle la complicité et l'harmonieuse collaboration avec le client. Les garanties offertes par l'assureur évitent les recours ou arbitrages éventuels. Quant aux intermédiaires et coursiers d'assurances, dont certains brillent par des comportements répréhensibles, il a rassuré l'auditoire sur les mesures prises par les institutions compétentes pour mettre fin à l'arnaque et l'escroquerie. Toutefois, il a insisté sur la communication et le contact permanent entre l'assureur et l'assuré qui doit sceller cette relation. Il a regretté cependant que dans la plupart des cas, le concours de l'assureur ne soit sollicité qu'en cas de dommage ou désagrément aux fins d'obtenir une réparation ou un remboursement.

Après les échanges et les débats constructifs, la constance s'est dégagée sur l'accentuation de la communication des institutions financières telles les banques, les assurances et autres qui doivent utiliser tous les canaux de communication possibles pour informer, former, sensibiliser, éduquer la population sur les avantages de leurs servivces et produits.

Signalons que Jean-Louis Banthoud, directeur de cabinet du préfet du département de Pointe-Noire, et plusieurs autres responsables ont également pris part à l'activité.

Hervé Brice Mampouya

TRIBUNE LIBRE

Hommage d'un maritimiste à Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou

« De l'imaginaire à l'écrit. C'est une traversée difficile, c'est une mer périlleuse. La distance semble, à première vue, petite, mais que ce périple est long et hasardeux pour les navires qui l'entreprennent ». C'est en évoquant ces pensées du poète Cavafis que je rends hommage au ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou. Je ressens une vive émotion et de l'inquiétude à l'idée de dire quelques mots sur lui, car, malgré toute l'attention et tous les efforts dont je peux faire preuve lors de ce voyage de l'évocation d'un homme, il n'est pas impossible que j'ai pu jeter par-dessus bord des objets qui lui étaient précieux ou même briser quelques-unes de ses meilleures choses.

Le ministre Coussoud-Mavoungou, président d'honneur de l'Association congolaise du droit maritime (Acodm) nous a quittés, le 14 mars 2022. Avec lui, le monde maritime perd un expert, sans doute l'un des plus grands de notre sous-région d'Afrique centrale, le Congo, le secteur maritime congolais et moi-même perdons une référence, un amoureux et passionné de la mer.

Dans sa jeunesse, habitant la ville côtière de Pointe-Noire, comme bon nombre de ses condisciples du lycée, il profitait de ses week-ends pour aller à la plage. C'est à ces occasions qu'a, probablement, commencé à sommeiller en lui l'envie de prendre la mer, nonobstant ses dangers.

Administrateur en chef des affaires maritimes, il a eu un parcours remarquable au sein de la direction générale de la Marine marchande. Il finit par en devenir le directeur général, un homme rompu à la tâche qui affectionnait de se retrouver dans des navires pour des contrôles ou des missions d'expertise.

C'est en 1998 que la carrière du ministre Coussoud-Mavoungou prend une autre tournure. Il développe son expertise et son réseau. Il participe, régulièrement, aux conférences du Comité maritime international et de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (Omaoc) dont le Congo est membre, depuis 1975. Il prend part à la plupart des conférences de droit maritime et de droit de la mer.

Lorsque le Congo assure la présidence de l'Omaoc, il est certes dans l'ombre, mais est un des principaux ouvriers qui doivent traduire en acte « le management stratégique de la mer » développé par le président de la République, le 29 septembre 1998 à Brazzaville, à l'occasion de la réunion des ministres de cette organisation.

Il a, par ailleurs, en 1989, eu une contribution déterminante dans la signature de l'accord de coopération entre les universités de Nantes et Marien-Ngouabi. Il en était le parrain. Ce qui a fortement permis l'instauration, pour la première fois, à la Faculté de droit, d'un cours en droit maritime en licence III et en master I.

En même temps, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou poursuivait l'œuvre de construction du droit maritime dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). On lui doit la révision à Brazzaville, après plusieurs années de travaux, du Code communautaire de la marine marchande, le 22 juillet 2012, et dont les dix ans seront célébrés cette année. De nos différents échanges, il avait fait la promesse de s'y impliquer personnellement.

Le Congo a ratifié les principales conventions maritimes internationales dont les dispositions pertinentes ont été intégrées dans le Code Cémac. Il en a souvent été la cheville ouvrière. On pense à cet instant à la Convention du travail maritime de l'Organisation internationale du travail de 2006 (MLC 2006), à la Convention des Nations unies pour un contrat de transport international des marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (Règles de Rotterdam) sans que cette liste soit exhaustive.

Le 14 janvier 2014, l'Union africaine a adopté la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans d'ici à l'horizon 2050, dite stratégie AIM 2050, sous l'impulsion du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. C'est une vision africaine intégrant tous les aspects liés au domaine maritime en vue du bien-être social de la population africaine. Elle vise à développer une économie bleue. A cette occasion, c'est encore lui qui était aux côtés du président de la République.

Appréciant l'œuvre maritime du ministre Coussoud-Mavoungou, les efforts que celui-ci déployait sans relâche pour la poursuite et la consolidation des liens entre la France et le Congo dans le domaine maritime, le gouvernement français lui avait décerné, tour à tour, les décorations d'officier et de commandeur dans l'ordre du mérite maritime français. Prophète dans son pays, il était grand-officier dans l'ordre du mérite congolais mais également officier dans l'ordre national ivoirien.

Dans son ouvrage « Pour une marine marchande au service du développement, discours » publié, en 2017, aux éditions L'Harmattan Congo-Brazzaville, il faisait partager au secteur maritime en général et aux Congolais en particulier ses trente-cinq ans de vie administrative maritime. A la vérité, il y dévoilait une part de son testament au secteur maritime comme il l'avait lui-même affirmé.

En accédant à la fonction de secrétaire permanent de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, structure nouvellement créée, le ministre Coussoud-Mavoungou avait fait le pari de davantage de sécurité, de sûreté maritime et fluviale pour la consolidation de la maritimisation de l'économie nationale. Mais Dieu, maître des temps et des circonstances, en a décidé autrement.

Un inlassable ouvrier de l'esprit et de la technique s'en est allé. Souhaitons-lui le repos éternel et restons dans l'espérance.

Eric Dibas-Franck
président de l'Acodm

MUSIQUE

Un coffret en hommage à Edo Ganga

Produit pour rendre hommage à Edo Ganga « Le Patriarche », ce coffret de deux CD plus un DVD a été présenté officiellement au public, le 15 mars à l'Institut français du Congo (IFC), en présence de son initiateur, l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau.

Vingt-sept sur vingt-neuf chansons du patriarche Edo Ganga parmi les meilleures ont été sélectionnées par le producteur et manager des Bantous de la capitale, Blanchard Ngokoudi, le directeur artistique, Faustin Nsakanda, le chroniqueur culturel Clément Ossinondé et la bibliothèque de la Radio France. Ce ne sont pas des reprises, mais des versions intégrales de ses succès depuis l'OK Jazz, Les Bantous de la capitale et Le Peuple. Il s'agit de : Aimé wa bolingo ; Zozo kobanga te ; Ah ! Que Pena ; Likambo yango nini ? ; Dodo biso tolingi yo ; Germaine yebaka ngai ; Liso ya Nkoï ; Tango mosusu ; Yo Teleman ; Botuna bankolo mboka ; Nako bala oyo motema elingi ; Nsona ; Vie oyo ekosuka wapi ? ; Olingi ngai nazanga ; Na kobala Mimi ; Tantina ; Polo ; Tomesani zonga Coco ; Ouissana ; Micorasson ; Taxi Avalon ; Tokeyi kobina Calypso ; Kota na URFC ; Nalembi bipale ; Ngai na yo pantalon na mokaba ; Lisolo ya satana ; Yambo Carolina ; Mibali bino façon ; Bokilo batela Mimi. Outre les vingt-sept chansons, il y en a deux dont Tantina de Jean Serges Essous et Polo de Franco Luambo Makiadi, interprétées par Edo Ganga, qui y figurent.

Porteur de ce projet, le diplomate français, François Barateau, estime qu'Edo Ganga incarne l'histoire musicale du Congo et a laissé en héritage cette superbe musique. *« J'ai eu la grande chance, en arrivant au Congo en Eté 2019, lors de la célébration des soixante ans des Bantous de la capitale, de rencontrer Edo Ganga, de le fréquenter ponctuellement ici à l'IFC lors des petits concerts des dimanches soir... J'avoue que j'étais très séduit par cette personne, par son charme, sa simplicité, sa générosité et son talent. Et quand il nous a quittés malheureusement très vite, je me suis dit, avec d'autres, ça serait bien qu'on fasse quelque chose pour lui rendre un hommage, à l'instar de ce que nous avions déjà fait, notamment un coffret Bantous de la capitale. Donc on voulait faire un coffret spécialement pour Edo Ganga »*, a déclaré l'ambassadeur de France au Congo. Précisant que c'est à partir de là qu'il a rassemblé les bonnes volontés, les dynamiques, trouver des sponsors, des partenaires (parmi lesquels les sociétés françaises implantées au Congo) pour sortir ce coffret qu'il espère rencontrera un grand succès au moment où la Rumba congolaise a eu cette reconnaissance officielle dans le monde entier.

Le producteur Blanchard Ngokoudi et l'ambassadeur de France au Congo lors de la présentation du coffret hommage à Edo Ganga (crédit photo/ DR)

Un projet soutenu par les sociétés françaises

Pour le producteur et manager des Bantous de la capitale, Blanchard Ngokoudi, ce n'est pas toutes les meilleures chansons de Edo Ganga qu'ils ont sélectionnées. Les chansons sur support MP3 n'ont pas pu être restaurées à l'exception de deux d'entre elles, parce que le son est difficile à compresser. *« Nous nous sommes contentés de ce que nous avions pu avoir comme support. Or sur les vinyles le support est bon, même si ça crache mais avec les logiciels on nettoie, on enlève les parasites, on enregistre et le son est bon. C'est ce travail que l'on a fait. Je ne suis que producteur, mais le projet a été porté par l'ambassadeur de France au Congo soutenu par les entreprises françaises implantées au Congo par son biais. Sur le plan national, le coffret sera distribué par la maison Musique d'ici et d'ailleurs (MIA). Au niveau international, il sera disponible en mi-novembre et sera distribué par la maison Fremeaux et associés »*, a souligné Blanchard Ngokoudi.

Le directeur artistique, Faustin Nsakanda, a indiqué qu'après la présentation de ce coffret, la prochaine étape c'est sa promotion. En effet, tout redémarre maintenant. En avril les Bantous seront présents au festival Rumba un jour-Rumba toujours, à l'IFC de Pointe-Noire ; festival au cours duquel prendront part, outre les Bantous de la capitale, Balou Canta, Luciana de Mingongo, Sam Mangwana, … Au mois de mai ils auront une production à l'IFC de Brazzaville avec un groupe de Kinshasa capitale de la République démocratique du Congo, puis une semaine après ils se rendront à Kinshasa pour la production.

Né le 27 octobre 1933 à Léopoldville actuelle Kinshasa, de André Mayinguidi et de Véronique Mvouala Ganga, Ganga Edouard, devenu célèbre sous l'appellation de Ganga Edo, est le petit-fils de Ganga Edouard, un instituteur dont un complexe scolaire de Brazzaville porte le nom. Compositeur, chanteur ténor et arrangeur, Edo Ganga ou Ganga Edo est co-fondateur de l'orchestre Les Bantous de capitale, où il a eu une riche carrière musicale jusqu'à sa mort, le 7 juin 2020, à l'âge de 87 ans.

Bruno Okokana

ETATS GÉNÉRAUX

Des réflexions pour sauver le football congolais

Les états généraux du football congolais ont été ouverts le 16 mars par Hugues Ngouélondélé, ministre en charge des Sports. Les travaux qui vont s'achever le 18 mars apporteront à coup sûr des réponses à la thématique « Quelles stratégies pour un football performant en République du Congo ? »

Le football congolais est malade. Ses résultats en dents de scie et son irrégularité sur l'échiquier continental le prouvent. Cependant, la montée en puissance des autres pays du continent, constatée lors de la dernière phase finale de la Coupe d'Afrique des nations jouée au Cameroun (les prestations de la Gambie et des Comores), a poussé les dirigeants à réfléchir sur comment guérir le football congolais de ses maux. Les états généraux apporteront sans nul doute des solutions.

« Depuis plus d'une décennie, le football congolais essuie de nombreux échecs, les plus récents sont la non-qualification à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations 2021 jouée du 9 janvier au 6 février 2022 au Cameroun et la non-qualification à la phase finale de la Coupe du monde Qatar 2022 qui se jouera du 21 novembre au 18 décembre 2022. Ce tableau, comme vous le voyez, dresse un bilan non élogieux de notre football depuis 1972 », a précisé Hugues Ngouélondélé dans son discours d'ouverture.

Les problèmes qui freinent le développement du football congolais étant multiples, les participants vont travailler en atelier autour de quatre sous-thèmes, notamment la gouvernance (la Fédération congolaise de football et les organes techniques, à savoir la Ligue nationale de football, les ligues des jeunes, des dames, départementales et des sous-ligues), la formation et le management des ressources humaines, les infrastructures sportives et le matériel didactique ainsi que le financement, la communication et la promotion du football.

Les assises qui se tiennent sur trois jours, a expliqué le ministre, devront être un moment d'échanges et d'écoute, de réflexion profonde et collective sans tabou entre les acteurs indirects et directs, clubs, comité exécutif de la Fédération congolaise de football et les pouvoirs publics. Il a exhorté les passionnés du football à travailler dans la sérénité, la responsabilité et le bon sens car, a-t-il dit, le football, partie intégrante du sport national, est un élément véhiculaire de l'image du Congo.

« Vous n'êtes pas sans savoir que les recommandations pertinentes qui sortiront de ces états généraux sont attendues par notre pays en général et par les pouvoirs publics en particulier. C'est pourquoi, j'invite tous les participants à prendre une part active aux travaux en atelier et en plénière », a déclaré le ministre en charge des Sports.

Par le passé, a rappelé Hugues Ngouélondélé, le Congo a remporté la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 1972 à Yaoundé au Cameroun et la CAN juniors 2007 à Brazzaville. Le Club athlétique renaissance aiglons a gagné la Coupe d'Afrique des clubs champions, l'actuelle Ligue africaine des champions en 1974 puis l'Athlétic club Léopards de Dolisie a soulevé la 9e Coupe africaine de la Confédération en 2012. En perte de vitesse depuis des années, le football congolais doit poser au cours de ces états généraux les bases de son développement.

James Golden Eloué